

A.A.A.S.P.P.I.



NOTRE PROJET ASSOCIATIF

"FOYER DE VIE"
RAYON VERT

"Rien n'est plus important pour l'homme que de guider une autre vie"
Martin GRAY



Notre domaine d'action & nos missions associatives

Histoire & missions de l'Association.

Créée en 1987, l'Association pour l'Animation l'Aide Sociale et Professionnelle des Personnes Inadaptées s'adresse à des personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles associés et se donne les moyens pour devenir experte dans la connaissance des réponses adaptées.

L'Association veille à l'épanouissement de la personne, par le respect de ses droits sociaux et humains, à la reconnaissance de sa libre autonomie dans un milieu adapté. Les démarches d'écoute active de la personne et de bien traitance sont encouragées dans l'environnement de la personne.

Encadrées par des professionnels, un effort continu et dynamique est déployé pour favoriser les solutions les plus adaptées à leur handicap.

L'Association assure la promotion et le respect des droits de la personne en situation de handicap mental, et veille à lui garantir une pleine et entière citoyenneté.

L'Association participe de manière active aux

missions d'intérêt général en accueillant les personnes handicapées dans des établissements qu'elle crée et gère avec le soutien de financements publics. Elle s'inscrit dans la vie locale, en y utilisant les ressources disponibles pour favoriser l'intégration sociétale de la personne accueillie.

L'Association s'adresse aux personnes présentant une déficience intellectuelle, associée ou non à d'autres troubles

L'Association gère deux établissements de type foyer de vie.

► Le Foyer de Vie « Rayon vert » situé à Cantin, ouvert en septembre 1991. Il accueille 52 résidents en Internat et 4 en accueil de jour.

► Le Foyer de Vie Bernard PAGNIEZ, du nom du Président Fondateur, situé à Auberchicourt, ouvert en janvier 2007. Il accueille 60 résidents en internat et 5 en accueil de jour.

L'action associative se développe autour d'une démarche qualitative :

► Un concept architectural qui privilégie la qualité d'accueil : structures modernes, fonctionnelles adaptées à l'évolution de la personne, à ses besoins, à son environnement.

► Une organisation de qualité permettant aux professionnels d'atteindre les conditions d'exigence requises dans l'accompagnement de la personne.

L'Association recherche les solutions les plus pertinentes. Elle est force de créations et de réponses innovantes pour faire face aux attentes des personnes en situation de handicap.



La promotion de nos valeurs

Depuis sa création, l'Association érige en valeur son fondement existentiel, défini comme devise associative reprise de la citation de Martin GRAY :

« Rien n'est plus important pour l'homme que de guider une autre vie ».

Le rayonnement de l'Association repose sur cette richesse fondamentale.

Le postulat de départ de notre engagement associatif au profit de la personne en situation de handicap repose sur la valorisation de son accueil, de son bien-être, de son épanouissement et de sa réalisation dans un projet de vie, en garantissant sa dignité, le respect de ses droits et sa citoyenneté. Accompagnée par les professionnels, la personne en situation de handicap participe pleinement à la construction de sa vie.

L'Association défend et promeut :

- Le Droit au bonheur de chaque usager.
- La dignité et la citoyenneté de la personne accueillie, et d'être reconnue comme une personne à part entière.
- Le respect dû à la personne en situation de handicap mental.
- Le respect de ses droits.
- La qualité de vie de la personne et de sa pleine et entière participation à la vie de la structure ou du service d'accueil.
- Les principes de solidarité et d'entraide.
- La laïcité et le respect de toutes les croyances.
- La collaboration professionnelle harmonieuse dans la conduite et le respect des valeurs associatives.
- La collaboration étroite avec chaque famille ou tout représentant.
- La promotion de la bientraitance.

L'ensemble de nos pratiques repose sur l'application de ces valeurs associatives.

Notre Gouvernance associative

La gouvernance de l'Association est basée sur un principe fort : la mise en place d'une politique associative par l'instance dirigeante de l'Association, son Conseil d'Administration et son Bureau.

L'Association dispose d'un champ d'intervention large dans la direction de sa politique associative. Sa logique de gouvernance est basée sur :

- ▶ L'élaboration.
- ▶ L'application.
- ▶ Le contrôle et la supervision.

L'Association entend associer autant que possible les professionnels salariés à la gouvernance associative. Les directeurs d'établissement peuvent participer sur sollicitation au Conseil d'Administration, et y ont une voix consultative.

La gouvernance associative s'exerce aussi par d'autres instances, telles que les commissions de travail, le Comité de Direction, instances de pilotage de l'encadrement de chaque établissement...

L'Association considère que la compétence et l'engagement des salariés constituent une richesse primordiale pour la mise en œuvre de ses orientations et de ses projets. En conséquence, elle attache une grande vigilance à la qualité de la relation managériale.

Cette relation repose sur les principes suivants :

- ▶ Chaque acteur professionnel doit se sentir considéré par la reconnaissance de son travail.
- ▶ Chaque acteur participe, par son savoir, au développement de nos actions, guidé par le respect mutuel dans sa fonction.
- ▶ Chaque professionnel donne du temps nécessaire à toute personne, en attente d'être guidée vers de nouveaux projets de vie.
- ▶ Le bien-être des personnes accueillies et le bien-être des salariés sont inséparables l'un de l'autre.
- ▶ La reconnaissance de la diversité des apports professionnels et le soutien à l'initiative.
- ▶ Le développement du sentiment d'appartenance et d'identité. Pour s'en prévaloir, l'Association veille à ce que chaque acteur puisse adhérer spontanément à notre idéal associatif et aux valeurs que nous défendons.



Une stratégie de développement pour les cinq prochaines années

Notre développement associatif s'oriente vers de nouveaux objectifs :

Perspectives et Avenir Associatif :

- Répondre à des besoins existants tant en interne, qu'aux nouveaux besoins naissants à l'extérieur de nos Foyers de Vie.

L'Association se donne comme objectif d'apporter la meilleure réponse possible à chaque personne et à sa famille. Cette volonté se traduit par la création de nouvelles structures, en répondant à des appels à projets décidés.

Nos perspectives de développement s'orientent autour de trois thématiques médico-sociales, intrinsèques à nos activités Associatives.

L'Association souhaite :

- Apporter une réponse face au vieillissement de la personne en situation de handicap.

- Prendre en compte l'offre de soins dans une perspective de prise en charge globale.

- Accompagner la personne en situation de handicap psychique.

Il s'agit de mettre en exergue de nouveaux projets, tout en continuant à assurer l'évolution de notre accompagnement de la personne en situation de handicap mental dans nos deux structures de type Foyer de Vie.

Dès lors, nous envisageons de nouvelles prestations indispensables, afin d'apporter une réponse innovante par une prise en charge adaptée au vieillissement de la personne.

L'accès aux soins par un accompagnement médicalisé est indissociable à toute personne en situation de handicap. L'Association se propose d'apporter, par le champ de la coopération associative, des réponses aux besoins recensés et de privilégier des nouveaux domaines d'alliance.

Notre Association œuvre plus que jamais à progresser. Cette progression doit nous mener sur la voie de nouveaux partenariats associatifs, avec d'autres Associations désireuses

de partager notre expérience, de grandir autour de nos valeurs et de notre militantisme associatif.

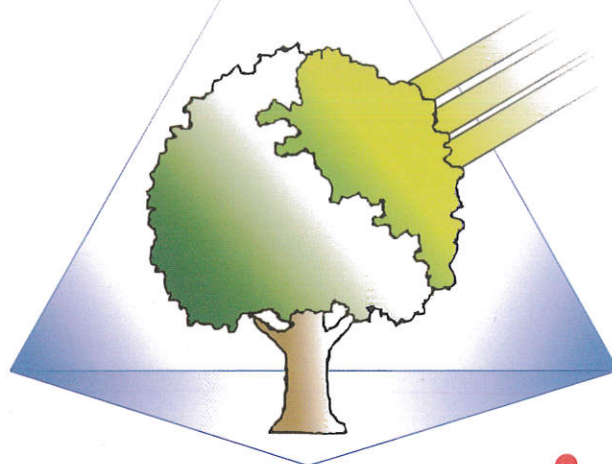
Pérenniser notre développement par l'amélioration de la qualité de nos prestations.

Fondamentalement attachée à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement, l'Association en a fait un axe de développement essentiel. Elle veille à une promotion constante des pratiques de bien traitance. Une attention particulière est accordée à la santé de la personne et à son suivi.

L'expression de la personne est indispensable à son épanouissement, par une écoute attentive des souhaits. Pour autant, sa parole et ses attentes doivent être confrontées à celles des professionnels et de son entourage, dans la construction de son projet personnel.

L'Association se doit d'accompagner la personne dans sa dynamique propre et de l'aider à réaliser ses potentialités.

L'Association entend innover dans la mise en œuvre des solutions à initier pour toujours mieux appréhender l'accompagnement de la personne déficiente intellectuelle. Elle se doit de privilégier un parcours de vie, et d'adapter une offre étagée grâce à la prestation dispensée dans ses différentes structures. La notion de bien-être de l'utilisateur doit guider nos actions.



A.A.A.S.P.P.I.

ASSOCIATION POUR L'ANIMATION, L'AIDE SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE DES PERSONNES INADAPTÉES

Tél. : 03.28.86.99.99
03.27.89.70.99

Mail: contact@aaasppi.com

www.aaasppi.com



Foyer de Vie RAYON VERT
25, rue du Moulinel
59169 CANTIN

Tél. : 03.27.89.70.99
Fax : 03.27.89.70.88
Mail : foyer.rayonvert@aaasppi.com



Foyer de Vie BERNARD PAGNIEZ
6, rue Jacques Prévert
59165 AUBERCHICOURT

Tél. : 03.27.86.99.99
Fax : 03.27.99.07.81
Mail : foyer.bpagniez@aaasppi.com
Blog : rec59.overblog.com

<http://aaasppi.com/auberchicourt.html>

